



COMITÉ
RÉGIONAL
CENTRE-VAL DE LOIRE

Olivet, le 14 avril 2025

DESTINATAIRES :
Comités régionaux Bretagne et
Pays de la Loire
Clubs GAF - GAM du CRCVL
Comités départementaux CRCVL

Josiane PIOFFET : j.pioffet@orange.fr
Vice-Présidente CRCVL
Chargée des Pratiques Compétitives
☎ 06.72.28.38.72

Objet :
« Regroupement » Équipes Nat GAF-GAM les 26 & 27 avril 2025 – Amilly (Villemandeur)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que le Comité Régional Centre-Val de Loire de Gymnastique vous accueille pour le « Regroupement » Equipes GAF-GAM catégories Nat A les 26/27 avril 2025. Nous vous adressons toutes nos félicitations pour la qualification de vos gymnastes.

Le Championnat se déroulera :

Samedi 26 et Dimanche 27 avril 2025
COMPLEXE SPORTIF CHÂTEAU BLANC
45700 VILLEMANDEUR

🚦 **Précisions horaires:**

Échauffement corporel et appel des gymnastes 45 minutes avant le début de compétition.
Prévoir 1/4 d'heure d'avance ou de retard par rapport aux horaires prévus.

🚦 **Les engagements :**

Les droits d'engagements sont **à régler impérativement pour jeudi 24 avril 2025**.
Ils s'élèvent à 33,00 €.

Les règlements sont à effectuer par CARTE BANCAIRE directement via le site «Engagym» ou par VIREMENT BANCAIRE sur le **compte Banque Postale du Comité Régional Centre-Val de Loire**.

Coordonnées bancaires :

La Banque Postale :
IBAN : FR52 2004 1010 1200 5658 4V03 351
BIC : PSSTFRPPSCE

Pour tout paiement, indiquer la référence notifiée sur les bordereaux issus d'Engagym. Ces bordereaux correspondants aux montants **des droits d'engagements dus, arrêtés au vendredi 18 avril 2025**, sont téléchargeables et font office de facture.

✚ **Forfaits :**

Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface « Engagym ».

- Forfait déclaré pour la date de forclusion (**18 avril 2025**) : pas de droit d'engagement à régler (sauf si demande de repêchage pour le niveau supérieur), pas d'amende.
- Forfait justifié après la date de forclusion (**après le 18 avril 2025**) : droit d'engagement dû, pas d'amende. Le justificatif (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) doit être déposé sur Engagym. Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.
- Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion (**après le 18 avril 2025**) et non justifié : droit d'engagement dû et application de l'amende en vigueur (200 €). Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.

✚ **Musiques :**

Vous devez vérifier le bon téléchargement de vos musiques sur DJGYM **pour vendredi 18 avril 2025 dernier délai.**

Vous munir d'une clef USB en secours.

✚ **Vérification des licences :**

La réglementation impose un contrôle systématique des licences (avec photo) à chaque compétition. Vous devrez ainsi les présenter le jour de la compétition en format papier ou format électronique.

✚ **Juges :**

Les juges doivent être présents 1 heure avant le début de la rotation et participer à la réunion.

Pour toute absence de juge, le club se verra infliger une amende de 305,00 € à payer sur place selon la réglementation.

Les juges doivent être engagés via Engagym **avant vendredi 18 avril 2025.**

Tenues des juges :

GAF : Veste+ jupe ou pantalon bleu marine (noir toléré), haut blanc.

GAM : Ensemble bleu marine, chemise blanche et cravate.

✚ **Documents divers (circulaire, dossier club, organigrammes) :**

Ils seront consultables sur le site du Comité Régional Centre-Val de Loire :

<https://www.crcvl-ffgym.fr/>

N'hésitez pas à consulter régulièrement ce site pour vous tenir au courant des éventuelles mises à jour.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Josiane PIOFFET

Vice-présidente du Comité Régional Centre-Val de Loire de Gymnastique - Chargée des Pratiques Compétitives